



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

EXERCICE 2018

BUDGET PRINCIPAL :

A) RETROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2017

- 1- Les résultats de l'exercice 2017
- 2- La dette communale au 31/12/2017 :
 - a. Budget Principal
 - b. Dette globalisée : budget Principal + budgets annexes
- 3- Evolution de la capacité d'autofinancement

B) LES ORIENTATIONS 2018

I)- LE FONCTIONNEMENT

- 1- Les recettes de fonctionnement
- 2- Les dépenses de fonctionnement
- 3- Projection sur la capacité d'autofinancement

II)- LES INVESTISSEMENTS 2018

C) LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POST 2018

BUDGETS ANNEXES :

LE BUDGET PRINCIPAL

A) RETROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2017

1- LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 :

L'exercice 2017 fait ressortir les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	CREDITS 2017	LIQUIDE 2017	RAR 2017	TOTAL REALISE
DEPENSES	5 077 441.00 €	4 245 111.52 €	0.00 €	4 245 111.52 €
RECETTES	5 077 441.00 €	5 196 616.78 €	0.00 €	5 196 616.78 €
RESULTAT		951 505.26 €	0.00 €	951 505.26 €
INVESTISSEMENT	CREDITS 2017	LIQUIDE 2017	RAR 2017	TOTAL REALISE
DEPENSES	4 034 887.00 €	1 615 730.23 €	1 687 801.37 €	3 303 531.60 €
RECETTES	4 034 887.00 €	1 844 921.36 €	353 000.24 €	2 197 921.60 €
RESULTAT		229 191.13 €	-1 334 801.13 €	-1 105 610.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 180 696.39 €	-1 334 801.13 €	-154 104.74 €

1.1) Analyse du fonctionnement :

Pour mémoire, l'excédent de fonctionnement prévisionnel s'établissait à 834 906 €, à la clôture des comptes, l'excédent constaté s'établit à 951 505 € soit + 116 599 €

Cet écart positif s'explique par :

- **des dépenses inférieures aux prévisions :**

Chapitres		Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
011	Charges à caractère général	1 074 238 €	1 020 581 €	95.01%
012	Charges de personnel	1 862 875 €	1 839 080 €	98.72%
014	Atténuations de produits	48 164 €	48 022 €	99.71%
65	Autres charges gestion courante	681 475 €	672 908 €	98.74%
66	Charges financières	131 500 €	129 830 €	98.73%
67	Charges exceptionnelles	199 680 €	171 542 €	85.91%
042 - 68	Dotations aux amortissements	244 603 €	244 349 €	99.90%
023	Virement complémentaire	834 906 €	0 €	0.00%
042-67	Écritures d'ordre (cessions)	0 €	118 800 €	#DIV/0!
Total		5 077 441 €	4 245 112 €	97.26%
		-116 223 €		

Le taux de 97.26 % et le montant de – 116 223 € sont calculés bien entendu, hors virement complémentaire et hors écritures de cessions.

Faits marquants :

Dans la continuité des exercices antérieurs, et tout en respectant les engagements, on constate, une maîtrise globale des dépenses de fonctionnement.

- **des recettes quasi équivalentes aux prévisions :**

Chapitres		Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
013	Atténuations de charges	0 €	1 198 €	#DIV/0!
70	Produits des services	210 197 €	231 572 €	110.17%
72	Production immobilisée	30 000 €	29 951 €	99.84%
73	Impôts et taxes	3 010 811 €	3 031 892 €	100.70%
74	Dotations, subventions	1 724 580 €	1 696 377 €	98.36%
75	Autres produits de gestion courante	99 076 €	83 996 €	84.78%
76	Produits financiers	30 €	31 €	102.77%
77	Produits exceptionnels	1 255 €	1 309 €	104.28%
042 - 777	Subventions transférées	1 492 €	1 492 €	100.00%
77 - 775	Produits des cessions	0 €	118 800 €	#DIV/0!
Total		5 077 441 €	5 196 617 €	100.01%
		376 €		

Le taux de 100.01 % et le montant de 376 € sont calculés bien entendu, hors écritures de cessions.

Faits marquants :

Les + :

Des produits de service (cantine-garderie / vente de bois) et des produits fiscaux supérieurs aux prévisions.

Les - :

Des revenus des immeubles inférieurs aux prévisions : baisse des locations salle des fêtes et salle de l'espace jeunes.

Cet excédent servira d'une part à couvrir le besoin de financement constaté à la clôture de l'exercice 154.1 K€ et d'autre part à financer une partie des investissements programmés sur 2018.

1.2) Analyse de l'investissement :

Les réalisations 2017 seront détaillées lors de la présentation du compte administratif, cependant au stade du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018, il est intéressant de connaître les sources de financement des dépenses d'équipement. Au regard du tableau ci-dessous, on constate que les dépenses d'équipement sont financées principalement par des ressources propres.

LIBELLES	2017
Dépenses d'équipement	2 657 764 €
Dépenses financières	645 152 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	3 302 916 €
fctva / taxes d'urbanismes	237 590 €
Subventions & participations	569 800 €
Affectation n-1 / résultat reporté / amortissements	1 270 500 €
Autres recettes (cessions, dons...)	119 415 €
Emprunt	0 €
RECETTES DE L'EXERCICE	2 197 306 €
BESOIN DE FINANCEMENT	1 105 610 €
Excédent de fonctionnement 2017	951 505 €
BESOIN DE FINANCEMENT RESIDUEL	154 105 €
DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 657 764 €
Fctva / taxes / subventions / participations	807 390 €
Autofinancement	1 696 269 €
Emprunt	0 €
BESOIN DE FINANCEMENT RESIDUEL	154 105 €

Force est de constater que la maîtrise du fonctionnement est un levier essentiel, notamment au regard des investissements à venir.

2- LA DETTE COMMUNALE AU 31/12/2017

2.1- La dette du budget PRINCIPAL :

Aucun emprunt réalisé en 2017 sur le budget principal, et ce pour la quatrième année consécutive.

L'encours de la dette du budget principal au 31/12/2017 s'élève à **3 600 074 €** contre 4 037 825 € au 31/12/2016, soit – **10.84 %** (pour mémoire – 9.63 % entre 2016 et 2015).

Selon les critères de la charte Gissler, 100 % de l'encours de dette est classé A1, catégorie présentant le niveau de risque le plus faible.

Risque élevé

6						
5						
4						
3						
2						
1	100.00%					

Risque faible

A B C D E F

Risque élevé

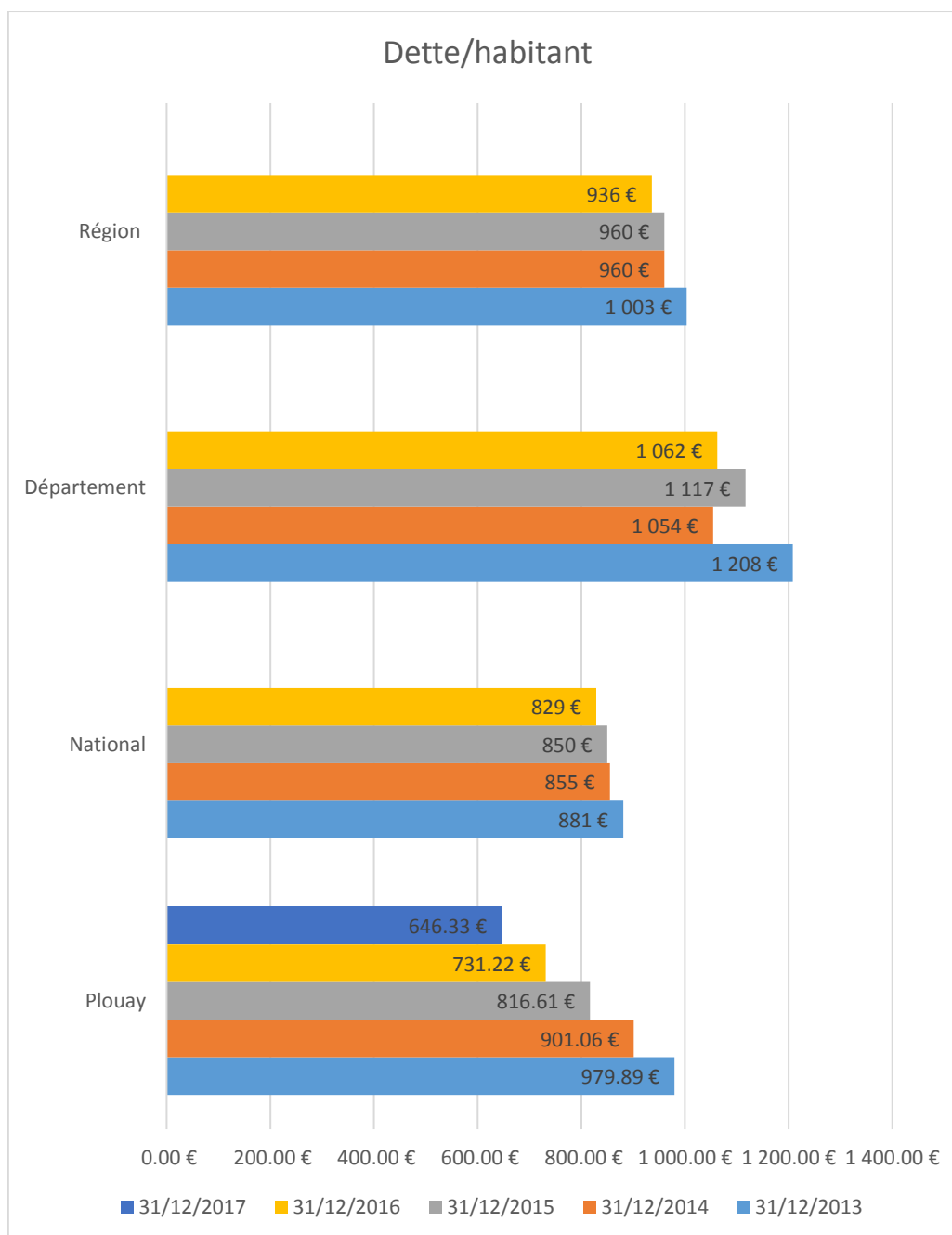
La dette par type de taux :

Taux fixe : 2 982 619 € (82.85 %) - Taux révisable : 617 455 € (17.15 %)

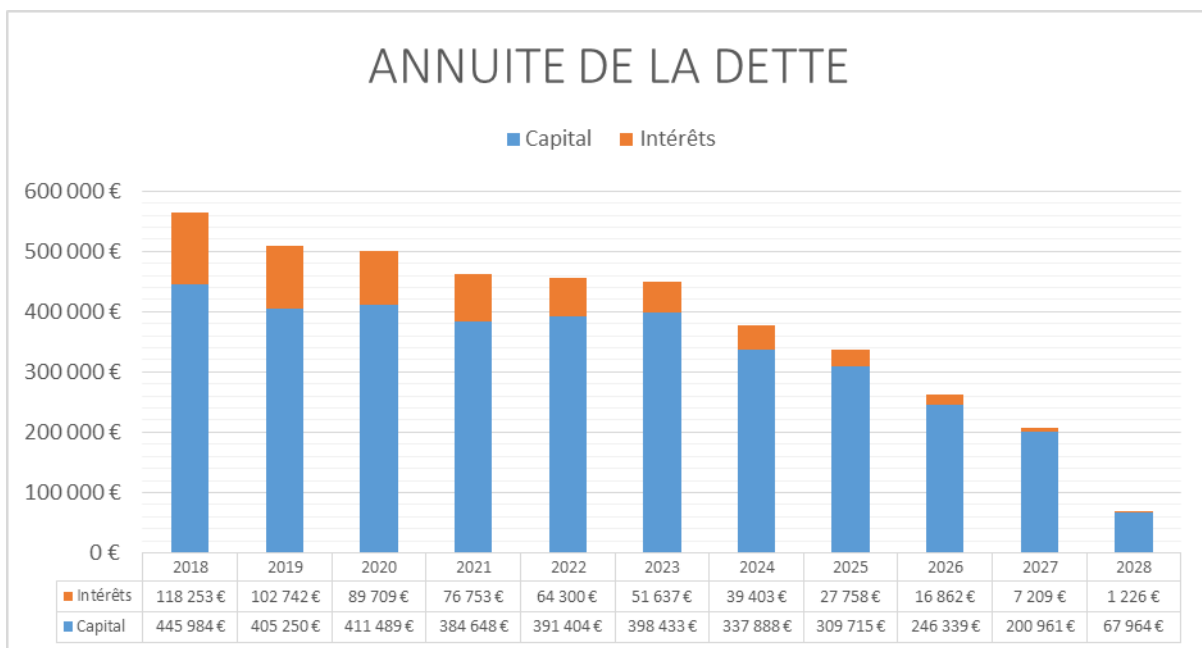
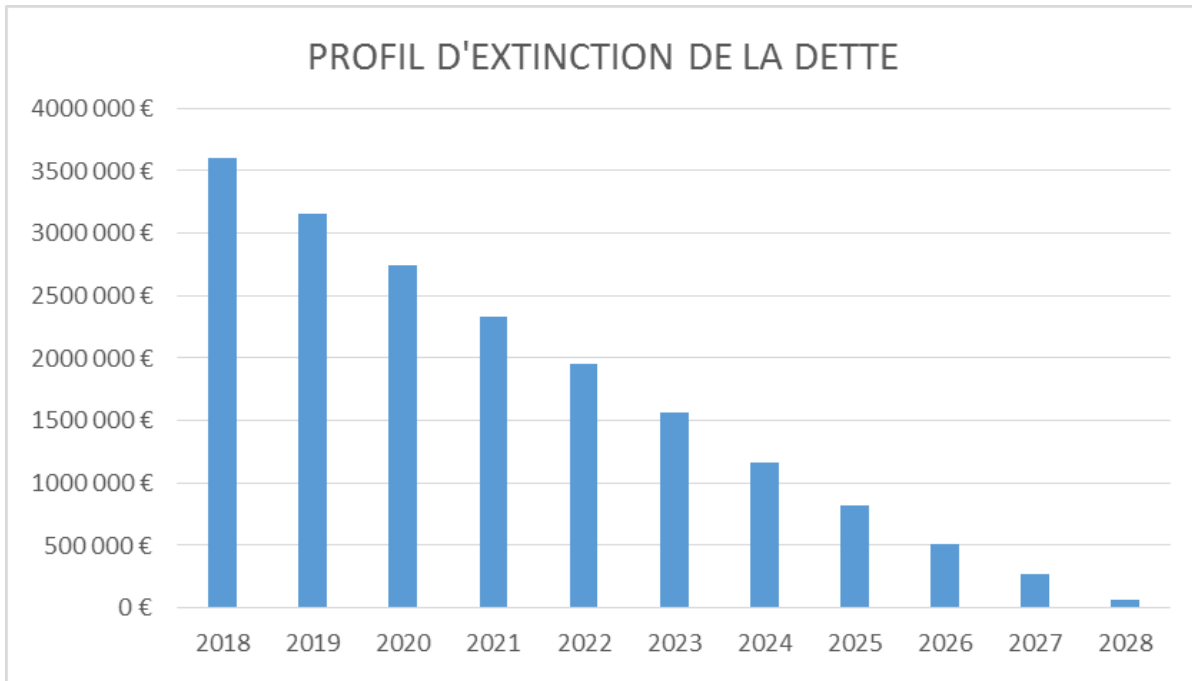
Le taux d'intérêt moyen des emprunts communaux constaté fin 2017 est de : **3.30%** (3.35 % fin 2016)

La dette par habitant au 31/12/2017 est de **646.33 €** (pour mémoire 731.22 € au 31/12/2016)

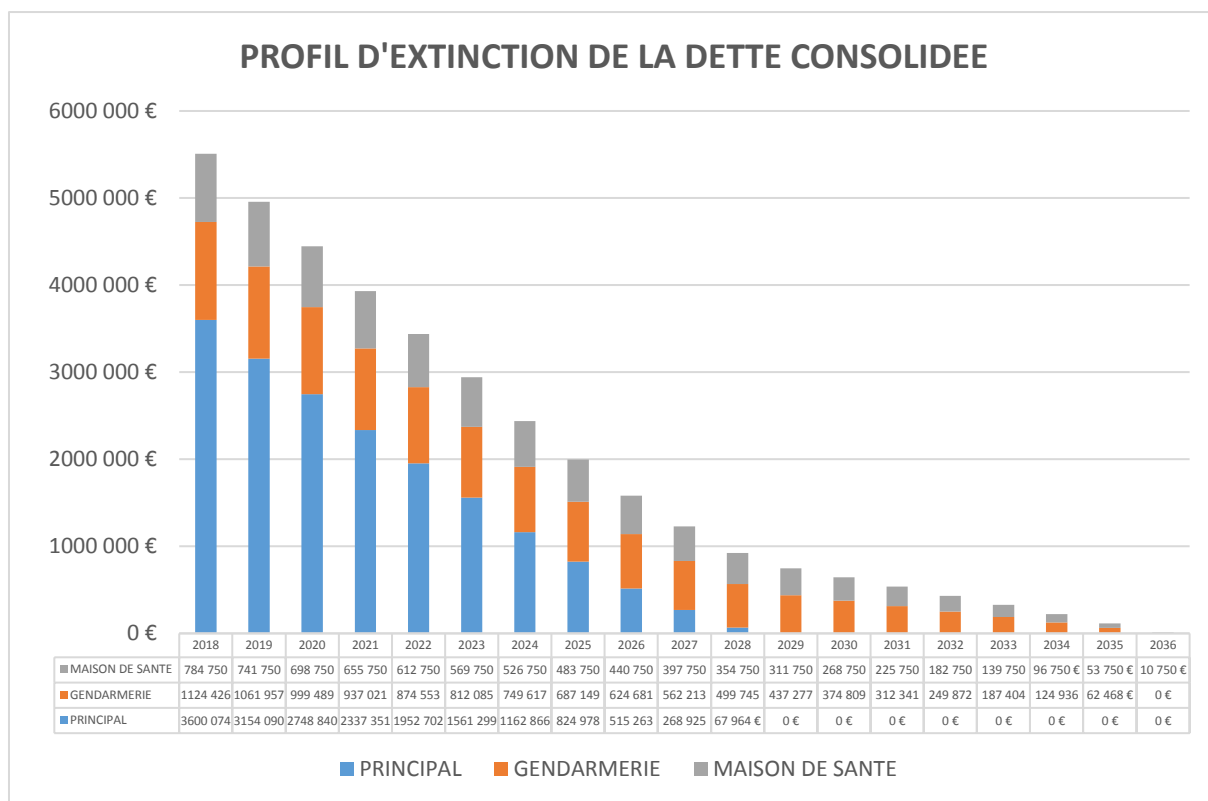
Comparatif des ratios de la strate 5 000 – 9 999 habitants
(communes appartenant à un EPCI à FPU)



Un désendettement constant depuis 2014.



2.2- La dette consolidée au 31/12/2017 (Budget PRINCIPAL + Budgets ANNEXES) :



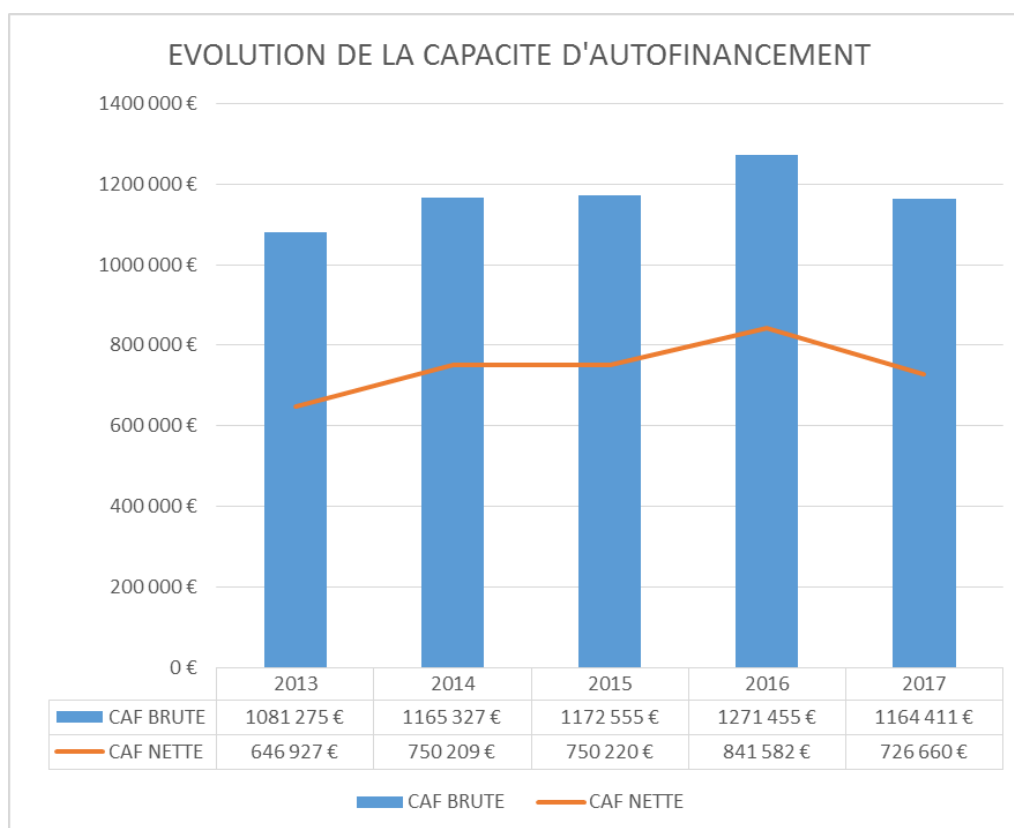
En matière de classification GISSLER, les emprunts des budgets Annexes sont classés A1.

3- EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (Epargne Brute / Epargne nette) :

Pour mémoire :

CAF brute ou épargne brute = Recettes réelles de fonctionnement (-) dépenses réelles de fonctionnement

CAF nette ou épargne nette = épargne brute (-) remboursement du capital de la dette



B) LES ORIENTATIONS 2018

La loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022, contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire. Ces obligations sont d'effet immédiat.

Les orientations budgétaires envisagées portent sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

I) LE FONCTIONNEMENT :

1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

1.1) LES PRODUITS DES SERVICE (chapitre 70) : l'usager

Lors du conseil municipal du 21 décembre 2017, il a été décidé de faire évoluer les tarifs communaux dans une fourchette moyenne de + 2.50 %.

1.3) LA FISCALITE (chapitre 73) : le contribuable

Préalablement, il est précisé, que la réforme de la Taxe d'Habitation (TH) visant à dégrever sur 3 ans 80 % des contribuables (30 % en 2018), n'aura pas d'impact sur les recettes communales. L'état compensera en 2018, l'intégralité des dégrèvements accordés.

Les impôts directs :

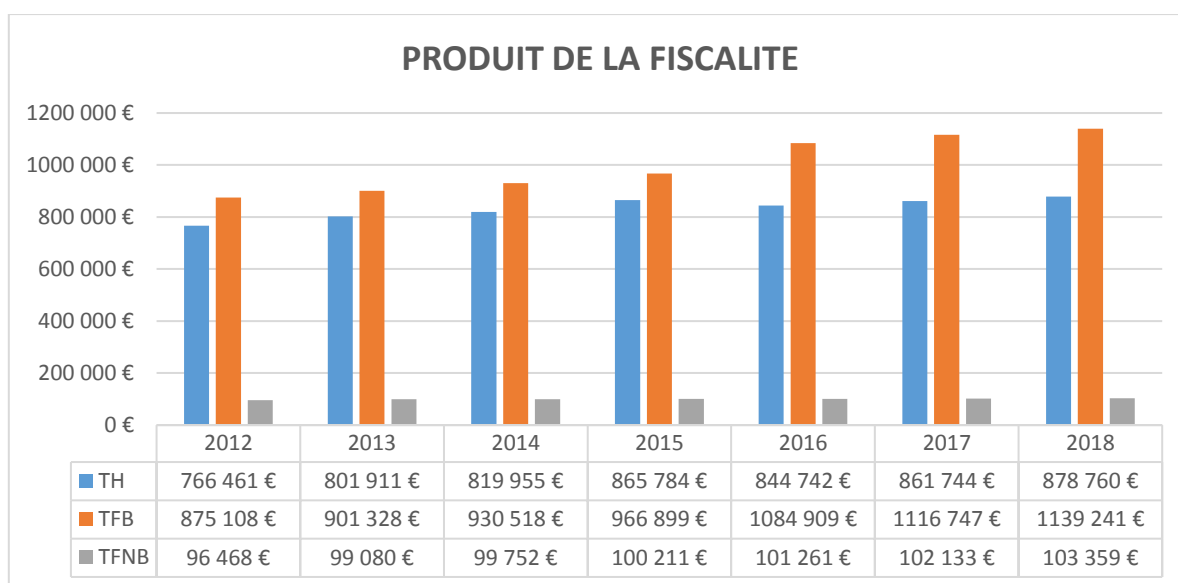
L'année 2018, sera une nouvelle fois marquée par une stabilité des taux d'imposition communaux, qui sont d'ailleurs inchangés depuis 2000 :

Pour mémoire : TH : 13.11 % ; TFB : 19.52 % ; TFNB : 44.68 %

Néanmoins le produit fiscal attendu sera en progression, compte tenu :

- La revalorisation des valeurs locatives :
 - o *Pour 2018 : + 1.2 % (+ 0.4 % en 2017)*
 - *A compter de 2018, la revalorisation des valeurs locatives est liée à l'inflation constatée (si celle-ci est positive) et porte sur les terrains non bâtis, les locaux d'habitation, les locaux industriels, etc... à l'exception des locaux professionnels (révisés).*
- L'augmentation des bases en volume (constructions nouvelles + autres nouveaux logements) :

Compte tenu de ces mesures, on peut raisonnable projeter une progression du produit fiscal de l'ordre de **+ 2 % soit environ + 40 K€**



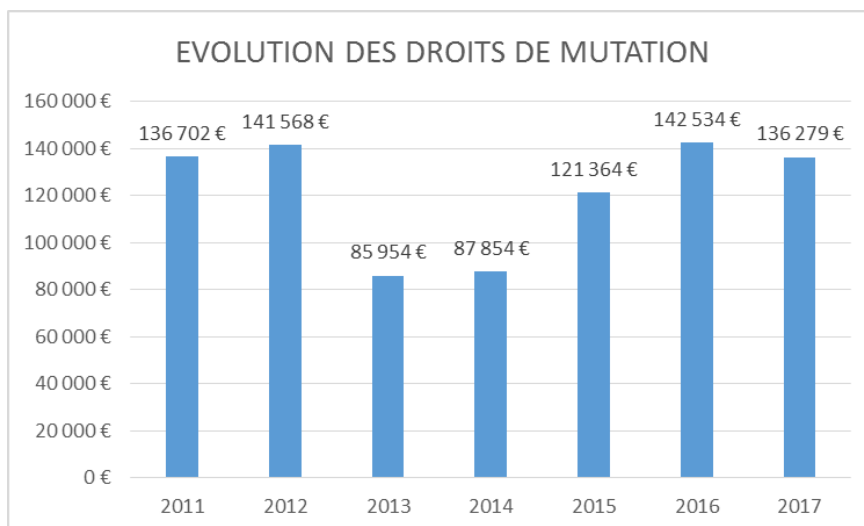
FISCALITE	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
TOTAL PRODUIT	1 667 920 €	1 738 037 €	1 802 319 €	1 850 225 €	1 932 894 €	2 030 912 €	2 080 624 €	2 121 360 €
% EVOLUTION		4.20%	3.70%	2.66%	4.47%	5.07%	2.45%	1.96%

Les attributions de compensation :

Compte tenu, du transfert à Lorient Agglomération (LA) de la compétence eaux pluviales (périmètre des zones U et AU) au 1^{er} janvier 2018, l'AC sera minorée de l'ordre de 6.6 K€, cette minoration sera toutefois compensée du même montant dans le cadre d'une convention de prestation de service à conclure entre la Commune et LA. En effet, si la compétence est bien transférée à l'EPCI, l'entretien sera assuré par la commune.

Les droits de mutation :

Il s'agit là, d'une recette fluctuante, qui ne peut être maîtrisée en amont comme le démontre, le graphique ci-dessous. Toutefois, si l'on constate un léger fléchissement en 2017 par rapport à 2016, le niveau reste dans une fourchette haute comparativement aux années précédentes.



La projection qui sera retenue pour le budget 2018, sera une moyenne des 3 dernières années soit 133 K€.

1.3) LES DOTATIONS ET SUBVENTIONS (chapitre 74) :**a) Dotation Globale de Fonctionnement :****- *Dotation forfaitaire :***

Il est rappelé que sur la période 2014-2017, les collectivités ont été mises à forte contribution au titre du redressement des finances publiques (CRFP).

Le tableau ci-dessous, expose l'effort de la commune sur ladite période :

	2013	2014	2015	2016	2017
Dotation forfaitaire (avant contribution)	853 532 €	854 745 €	859 070 €	863 868 €	868 308 €
Contribution au redressement des finances publiques	0 €	-36 412 €	-125 094 €	-219 128 €	-265 853 €
Dotation forfaitaire (après contribution et avant écrêtement)	853 532 €	818 333 €	733 976 €	644 740 €	602 455 €
RAPPORT N/2013		-4.12%	-14.01%	-24.46%	-29.42%
CONTRIBUTION CUMULEE		-646 487 €			

Pour 2018, il n'y aura pas de poursuite de la minoration au titre de la CRFP, son montant reste figé en valeur à son niveau de 2017.

Rappelons, que depuis 2016, la commune est soumise à l'écrêtement péréqué, minorant la dotation forfaitaire (*la commune ne remplit plus les conditions d'exonération à savoir : un potentiel fiscal par habitant inférieur à 0.75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant au niveau national*)

L'écrêtement péréqué, est plafonné à 1 % des RRF retraitées (*assiette servant de base au calcul de la CRFP*).

Aussi en prenant en compte les composantes ci-dessus exposées, la dotation forfaitaire devrait s'établir à **576 K€** contre 580 K€ en 2017.

- **Dotation de Solidarité Rurale (DSR) :**

La loi de finances 2018, prévoit une hausse de l'enveloppe globale de DSR de + 6.30 % // 2017.

- **Dotation National de Péréquation (DNP) :**

La loi de finances 2018, prévoit une stabilité de l'enveloppe DNP.

Il est rappelé que la commune est éligible à la DSR (fraction bourg-centre et fraction péréquation) et à la DNP et qu'en 2017, les dotations étaient respectivement de 324.6 K€ et 102.4 K€

b) FCTVA :

Il est rappelé depuis la loi de finances pour 2016 de l'éligibilité au FCTVA des dépenses d'entretien inscrite en fonctionnement : bâtiments publics / de la voirie / des réseaux.

c) Les allocations compensatrices :

Les allocations compensatrices TFB et TFNB devraient régresser comme chaque année, les coefficients de minoration ne sont toutefois pas connus à ce stade.

d) Les autres partenaires :

Maintien des participations des partenaires extérieurs :

- Lorient Agglomération pour l'école de musique ;
- DIRECCTE / CD 56 / FSE, pour le chantier nature ;
- CAF 56 / MSA, au titre du contrat enfance jeunesse.

1.4) AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (chapitre 75) :

L'année 2017, a été marquée par :

- Suite à la conclusion du BEA avec Lorient Agglomération pour les locaux et logement ex.ccrp : comptabilisation de deux années de produits (2016 & 2017) ;
- Une baisse sensible des produits liés à la salle des fêtes et l'étage de l'espace jeunes :
 - *Salle des fêtes : 17.0 K€ en 2015 ; 17.4 K€ en 2016 ; 13.9 K€ en 2017*
 - *Etage EJ : 4.4 K€ en 2015 ; 2.2 K€ en 2016 ; 0.3 K€ en 2017*

Baisse du produit en 2018.

2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

2.1) Charges à caractère général (chapitre 011) :

Comme les années précédentes, l'objectif est de contenir ce chapitre, et de valoriser au maximum, les travaux réalisés en régie.

L'année 2018, sera marquée par ailleurs, par le lancement d'un appel d'offres, pour le renouvellement de tous les contrats d'assurance qui expirent au 31/12/2018.

2.2) charges de personnel (chapitre 012) :

Au même titre que les années passées, les charges de personnel devront être maîtrisées.

Toutefois, comme chaque année, ce chapitre, progressera, pour tenir compte :

- des avancements d'échelons et de grades ;
- de la poursuite du processus de revalorisation salariale engagé depuis le 1^{er} janvier 2016 qui s'étalera jusqu'en 2020 « Parcours Professionnels, carrières et rémunération » ;
- de l'augmentation du taux « versement transport » qui passera à 1.80 % au 1^{er} juillet 2018 contre 1.60 % aujourd'hui ;
- ...

Il est rappelé également, l'instauration au 1^{er} janvier 2018 du nouveau régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertises et Engagement Professionnel (**RIFSEEP**).

En terme d'effectif = **stabilité des effectifs**, étant précisé qu'un agent contractuel des services techniques a été stagiairisé au 1^{er} janvier 2018.

En 2018, lancement d'un appel d'offres pour le renouvellement du contrat d'assurance du personnel.

Par ailleurs, en matière de rythmes scolaires, le conseil municipal, sera amené, à se prononcer sur l'organisation de la semaine à la rentrée 2018-2019. Le corps enseignant, les parents d'élèves, se sont prononcés majoritairement pour un retour à la semaine de 4 jours. Aussi, une réflexion est d'ores et déjà en cours, sur l'organisation du temps de la pause méridienne. Actuellement 4 animateurs (12/35^{ème}) animent les temps TAp.

2.3) Atténuations de produits (chapitre 014) :

La commune sera exemptée de l'application de l'article 55 de la loi SRU, pour les deux dernières années de la sixième période triennale (2018 et 2019) en application du décret n° 2017-1810 du 28 décembre 2017. Cette exemption fait suite notamment à diverses interventions de Lorient Agglomération, auprès des services de l'Etat. Il s'agit là d'une bouffée d'oxygène, puisque rappelons, que le prélèvement 2017 sur ressources fiscales s'élevait à 47 K€.

2.3) Autres charges de gestion courante (chapitre 65) :

Poursuite des engagements pris, notamment, les partenariats avec :

- SIVU de l'école de musique,
- L'association Familles Rurales, pour la gestion de l'ALSH,
- OGEC du SACRE CŒUR, dans le cadre du contrat d'association..

2.4) Charges financières (chapitre 66) :

Ce poste ne devrait pas être impacté en 2018, par les nouveaux emprunts à contracter pour le financement des investissements programmés dans l'année. Les emprunts à contracter impacteront, les exercices suivants :

2.5) Charges exceptionnelles (chapitre 67) :

Poursuite des engagements pris antérieurement, dans le cadre des contrats de délégation de service public :

- avec Babilou, pour la gestion et l'exploitation du multiaccueil ;
- avec la Cie des Ports du Morbihan, pour la gestion et l'exploitation des gîtes de Manehouarn.

3) LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (Epargne brute / épargne nette) :

Au regard des éléments exposés, et compte tenu d'une gestion rigoureuse, la capacité d'autofinancement de la collectivité devrait se situer dans la moyenne des années précédentes (se reporter au graphique ci-dessus).

II) LES INVESTISSEMENTS 2018

Préalablement, il est rappelé le transfert au 1^{er} janvier 2018 de la compétence eaux pluviales à Lorient Agglomération. Dans le cadre de l'évaluation des transferts de charges, par la CLECT, il a été déterminé, une attribution de compensation en « investissement » d'un montant de 32.5 K€, à verser annuellement.

1) LES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES :

L'année 2018, sera marquée, par le démarrage d'un vaste programme : l'aménagement nord du centre-ville.

Cet aménagement qui matérialisera la connexion entre le nord et le cœur du centre-ville, est sans conteste, un gage du renforcement de l'attractivité de Plouay.

Compte tenu de l'enveloppe budgétaire de ces travaux, une autorisation de programme sera mise en place comme suit :

Libellé programme	AP (en millions d'€)	CP (en millions d'€)		
		2018	2019	2020
Aménagement nord du centre-ville	3.10	0.50	2.40	0.20

A titre comparatif, l'enveloppe financière (hors réseau eaux pluviales) est sensiblement identique à celle de l'aménagement sud.

2) LES INVESTISSEMENTS PROGRAMMES :

Au stade du débat d'orientations budgétaires, le recensement des projets d'équipement fait ressortir un montant de l'ordre de 3,8 millions d'euros :

- Restes à réaliser : 1.7 millions d'euros
- Nouveaux projets : 2.1 millions d'euros

Les principaux nouveaux projets 2018 sont :

Complexe sportif / loisirs :	K€
Locaux au complexe sportif	390.0 €
Création piste BMX (homologation compétition)	250.0 €
Installation pyracord à Manehouarn	50.0 €
Ecoles	
Extension de la cantine maternelle	250.0 €
Aménagement urbain :	
Aménagement nord du centre-ville / CP 2018	522.2 €
Voirie rurale :	
Programme 2018	75.0 €
Réserves foncières	
Provision	200.0 €
Equipement des services	
Tracto-pelle	110.0 €
Matériels et autres équipements	70.0 €

3) LE FINANCEMENT :

Au stade de ce DOB, l'emprunt d'équilibre s'établit à 1.25 millions d'euros.

Il est rappelé qu'au budget primitif, seules les recettes certaines sont inscrites, par conséquent, ce besoin de financement est susceptible d'être minoré en cours d'année en fonction des aides accordées par les cofinanceurs (dossiers de demandes de subventions à l'instruction et/ou à déposer).

C) LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT POST 2018

Urbanisme / aménagement du cadre de vie :

- Aménagement nord du centre-ville - CP 2019
- Aménagement de la rue de Kernivinen
- Poursuite de l'aménagement des liaisons douces
- Signalétique urbaine

Sports et Loisirs :

- Etude pour la construction d'une salle de sport

Culture / patrimoine :

- Aménagement du lavoir de Bécherel

Social :

- Soutien à la construction de logements aidés, par l'acquisition de fonciers

Accessibilité :

- Poursuite de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée

La feuille de route :

- Maintenir le niveau actuel de la capacité d'autofinancement, par l'application d'une gestion rigoureuse ;
- Ne pas alourdir la pression fiscale communale : stabilité des taux d'imposition ;
- Maîtriser la dette : une dette par habitant au 31/12/2019 au plus, égale à celle constatée au 31/12/2013 ;

LES BUDGETS ANNEXES

I) MAISON DE SANTE

Pour mémoire, il est rappelé que les professionnels de santé ont pris possession des lieux le 1^{er} juillet 2016, l'effectif de l'équipe pluridisciplinaire est toujours de 23 membres :

8 médecins généralistes ; 1 sage-femme ; 3 kinésithérapeutes ; 3 orthophonistes ; 4 infirmières ; 1 podologue ; 1 ergothérapeute ; 1 diététicienne ; 1 psychomotricien

L'ensemble des locaux sont ainsi loués, soit une recette locative maximale.

2018 = 1^{ère} année d'amortissement du bâtiment.

Ce budget s'équilibre, pas de subvention communale à prévoir.

II) GENDARMERIE

Comme chaque année, le budget PRINCIPAL, abondera le BA GENDARMERIE.

Pour mémoire la subvention communale s'est élevée à 25 355 € en 2017.

III) ESPACE TERTIAIRE

Pour mémoire il reste un lot à commercialiser.

IV) PARC D'ACTIVITES RUE HELENE LE CHATON

Il est rappelé que par délibération du 24/09/2015 le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement d'un lotissement de quatre lots (maximum) sur la parcelle AA 341 sise rue Hélène LE CHATON d'une superficie de 2 889 m² destiné à accueillir des activités commerciales. Cette opération assujettie à la tva est individualisée dans un budget annexe.

1 lot réservé à ce jour.

Pour mémoire les prix de vente des lots fixés par le conseil municipal du 12 mai 2016 :

N° lot(s)	Superficie (m ²)	Prix de vente HT m ²	Prix de vente HT lot(s)
1	384	92.00 €	35 328.00 €
2	448	92.00 €	41 216.00 €
3	439	92.00 €	40 388.00 €
4	389	92.00 €	35 788.00 €